

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES ALLIES DURANT DES TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du jeudi 7 juillet 2016 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux, rue des Alliés, entre le carrefour de l'impasse des Cyprès et le carrefour avec la rue Rovel,

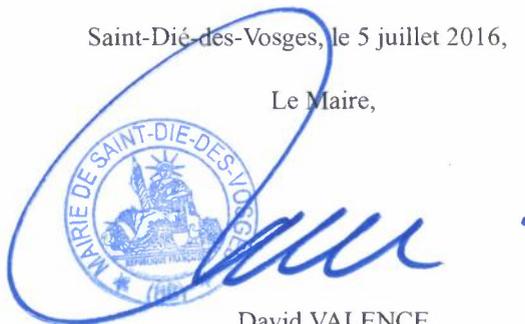
- **La circulation pourra être modifiée en fonction des nécessités du chantier.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'Entreprise. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 5 juillet 2016,

Le Maire,



David VALENCE